

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : DELBOS 7843 09.06.22

Le 10/06/2022



Maison individuelle
107 route des Farges
24290 MONTIGNAC-LASCAUX
Sans objet
NC

PROPRIETAIRE

Madame DELBOS Valérie 21 Impasse des Acacias 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC

DEMANDEUR

Madame DELBOS Valérie 21 Impasse des Acacias 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC

Date de visite : 09/06/2022

Opérateur de repérage : PONS Julien



ATTESTATION D'INDÉPENDANCE **GARANTIE DES MOYENS**

Je soussigné, Julien PONS, gérant de la SAS T2L EXPERTISE, franchisé indépendant EX'IM dont le siège social est situé 21 rue de juillet 24290 MONTIGNAC, déclare et m'engage sur l'honneur* que la SAS T2L EXPERTISE n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son représentant, ni avec une entreprise susceptible d'organiser des travaux dans les immeubles pour lesquels il m'est demandé de réaliser un diagnostic technique immobilier. Je reconnais par ailleurs que la SAS T2L EXPERTISE met les moyens nécessaires au regard de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation pour réaliser les missions demandées.

Fait à Montignac le 02 janvier 2020



ix Art. L. 271-3. - Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 répondant aux critères d'indépendance, d'impartialité et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. « Art. L. 271-2. - Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance. »

SANCTIONS

- « Art. L. 271-4. Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :
 a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1o à 4o et au 6o de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6; b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique
- c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1o à 40 et au 60 de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à
- « La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »





ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle Diagnostiqueur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

> T2L EXPERTISE 21 RUE DE JUILLET 24290 MONTIGNAC Adhérent n°A036

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 1 rue des Italiens 75431 Paris Cedex 09, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583929904.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- . DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GA7
- PLOMB (CREP, DRIP) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux
- Recherche Plomb avant travaux et avant démolition
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- · Assainissement Collectif et non Collectif
- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont Mérules
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement » (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012
- Audit Energétique (sous réserve de la production d'une attestation de formation)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en oeuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail.
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, à l'exclusion de toute activité de conception.
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement.
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles
- Etat des lieux des biens neuf
- Le Diagnostic des déchets issus de la démolition de la structure des bâtiments sous réserve que le signataire du rapport justifie d'un diplôme de Technicien de la Construction ou d'une VAE équivalente
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drônes
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aérodromes dit PEB





Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à : 500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 22/12/2021 Pour servir et valoir ce que de droit. POUR L'ASSUREUR : LSN, par délégation de signature :

1, rue des fisiters CS 4002 75431 Paris Cedex 09 Tél. : 01 53 20 50 50

Security on Country of Assuming 24344, Castrol of 3486 M DIO earlie F 4.5 384 125-002 NY CHARL SHOOL OF Society of Africa L NEFF.



NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° DELBOS 7843 09.06.22

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Maison individuelle

Réf. Cadastrale : NC

Adresse: 107 route des Farges

rton Gadashalo i IIG

24290 MONTIGNAC-LASCAUX

Bâti : **Non** Mitoyenneté : **Oui**

Propriétaire : Madame DELBOS Valérie

Date de construction : 1972

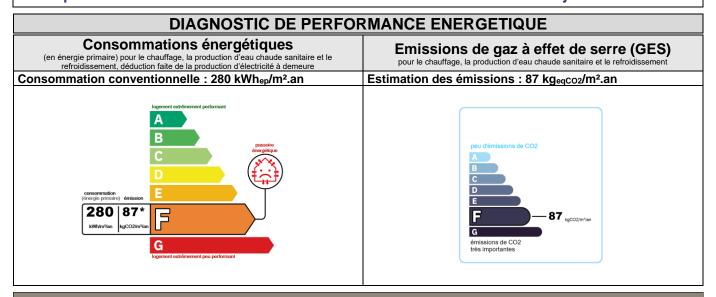
CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et

produits contenant de l'amiante.

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de Termite le jour de la visite.



DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Etat des Risques et Pollutions						
	Nature du risque	Bien	Travaux			
	Inondation PPRn Inondation, approuvé le 20/12/2000	Non concerné	non			
	Inondation PPRn Inondation, prescrit le 23/03/2016	Non concerné	non			
	Sismicité Zonage sismique : Très faible	Non concerné	non			





Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêtés du 12 décembre 2012 :

INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison individuelle Escalier: Sans objet Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles) Bâtiment: Sans objet

Nombre de Locaux : 6 Porte:

Etage: Sans objet

Numéro de Lot: Sans objet

Référence Cadastrale : NC 21 Impasse des Acacias

Date du Permis de Construire : Non Communiquée

107 route des Farges Adresse:

24290 MONTIGNAC-LASCAUX

Propriété de: Madame DELBOS Valérie

Sans objet

33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC

A.2 **DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE**

Madame DELBOS Valérie Nom: **Documents** Néant fournis: Adresse: 21 Impasse des Acacias

33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC

Moyens mis à Néant **Particulier** Qualité: disposition:

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Date de commande : 30/05/2022

Rapport N°: DELBOS 7843 09.06.22 A Date d'émission du rapport : 10/06/2022

Le repérage a été réalisé le : 09/06/2022 Accompagnateur: Mr RUE

Par: PONS Julien Laboratoire d'Analyses:

Agence ITGA Rennes Saint N° certificat de qualification : CPDI3260 Grégoire

Date d'obtention : 25/11/2019

Parc d'affaires Edonia -Adresse laboratoire : Le présent rapport est établi par une personne dont les Bâtiment R Rue de la terre

compétences sont certifiées par : Adélie - CS 66862 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX

116b rue Eugène Pottier Numéro d'accréditation : 1-5967

35000 RENNES

Organisme d'assurance **AXA France IARD** professionnelle:

313 terrasses de L'Arche Adresse assurance:

92727 NANTERRE CEDEX

N° de contrat d'assurance 10583929904

Date de validité : 31/12/2022

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise Date d'établissement du rapport : Fait à MONTIGNAC le 10/06/2022

Cabinet: T2L Expertise

Nom du responsable : PONS Julien Nom du diagnostiqueur : PONS Julien

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.





C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	3
PROGRAMME DE REPERAGE	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21)	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	8
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	8
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'AN 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	NEXE 8
COMMENTAIRES	9
ELEMENTS D'INFORMATION	9
ANNEXE 1 – CROQUIS	10
ATTESTATION(S)	13





D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun





E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER							
1. Parois verticales intérieures								
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.							
2. Planchers	et plafonds							
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol							
3. Conduits, canalisations	et équipements intérieurs							
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.							
4. Eléments	s extérieurs							
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.							





F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage: 09/06/2022

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

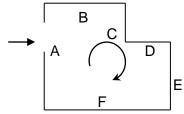
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.





H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LIST	E DES PIECES VISITEES/NON V	ISITEES ET	JUSTIFIC	CATION
N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Garage	RDC	OUI	
2	Local sous escalier	RDC	OUI	
3	Buanderie	RDC	OUI	
4	Cave	RDC	OUI	
5	Entrée	RDC	OUI	
6	Chambre n°1	RDC	OUI	
7	Salle d'eau	RDC	OUI	
8	Placard	RDC	OUI	
9	Poulaillers	RDC	OUI	
10	Terrain	RDC	OUI	
11	WC n°2	RDC	OUI	
12	Escalier	RDC/1er	OUI	
13	Couloir	1er	OUI	
14	Cuisine	1er	OUI	
15	Salon/Salle à manger	1er	OUI	
16	Chambre n°2	1er	OUI	
17	Chambre n°3	1er	OUI	
18	Salle de Bains	1er	OUI	
19	Chambre n°4	1er	OUI	
20	WC n°1	1er	OUI	
21	Combles	2ème	OUI	





DESCRIPTION	N DES REVETEM	ENTS EN PLACE AU	U JOUR DE LA VISITE

Nur	1 2 3 4	d'immeuble Garage Local sous escalier Buanderie	RDC RDC	Mur Mur Mur Plafond Plancher Mur	A, D, L B, C, E, H, I, J, K E, F, G Plafond Sol	Pierres, mortier Brique - Crépi Brique
	3 4	Local sous escalier Buanderie	RDC	Mur Mur Plafond Plancher Mur	B, C, E, H, I, J, K E, F, G Plafond Sol	Brique - Crépi Brique
	3 4	Local sous escalier Buanderie	RDC	Mur Plafond Plancher Mur	B, C, E, H, I, J, K E, F, G Plafond Sol	Brique - Crépi Brique
Numary Company Compa	3 4	Local sous escalier Buanderie	RDC	Plafond Plancher Mur	E, F, G Plafond Sol	
Plafond	3	Buanderie		Plancher Mur	Plafond Sol	
Local sous escalier	3	Buanderie		Mur		Hourdis
Local sous escalier	3	Buanderie			V D C D	
Plancher Sol Terre	3	Buanderie		Plafond		
Buanderie RDC Plafond Plafond Plafte - Papier peint	4		RDC			
Buanderie	4		RDC			
Plancher Sol Carrelage	4		RDC			Platre - Papier peint
Mur		Cave				
A		Cave				
Plafond		Cave				
Plancher Sol Béton	5		RDC			
Second Particle RDC Mur F, G, H Plâtre - Papier peint	5					
Platond	5				A, B, C, D, E,	
Plancher		Entrée	RDC	Plafond		Plâtre - Peinture
Mur						
Chambre n°1						
Plafond Plafond Placoplâtre - Papier peint						-
Plancher Sol	6	Chambre n°1	RDC		E, F, K	
Salle d'eau						
Nur C						
RDC		Salle d'eau				
Plancher Sol Carrelage			RDC			
Mur	7					
Mur C						
RDC						
B Placard RDC Mur Plafond Plafond Plafond Plafond Plater - Papier peint Plafond Plater - Peinture Plafond Plater - Papier peint Plafond Plater - Papier peint Plafond Plater - Papier peint Plafond Plafon	\dashv					
Plater of Plate of Pla	_	Placard				
Poulaillers	8		RDC		Plafond	
Charpente Plafond Bois Poulaillers Charpente Plafond Bois 10 Terrain RDC Végétation, souches, piquets, poteaux et débris bois Sol Terre 11 WC n°2 RDC Mur A, B, C, E, F Brique - Crépi Mur D Pierres, mortier Plafond Plafond Bois Plancher Sol Carrelage Plancher Sol Béton Mur B, C, D, E, F Plâtre - Papier peint Main-courante F Bois Plafond Plafond Plâtre - Peinture Ensemble des marches Sol Bois				Plancher		Carrelage
Plancher						Blocs béton creux
Plancher Sol Terre	q	Poulaillers	RDC	Charpente		
10 Terrain RDC Végétation, souches, piquets, poteaux et débris bois Sol Terre 11 WC n°2 RDC Mur A, B, C, E, F Brique - Crépi Mur D Pierres, mortier Plafond Plafond Bois Plancher Sol Carrelage Plancher Sol Béton Mur B, C, D, E, F Plâtre - Papier peint Main-courante F Bois Plafond Plafond Plâtre - Peinture Ensemble des marches Sol Bois	ŭ	1 Guidiners	I NDO			
Poteaux et débris bois Mur A, B, C, E, F Brique - Crépi Mur D Pierres, mortier Plafond Bois Plancher Sol Carrelage Plancher Sol Béton Plafond Bois Plancher Sol Béton Plafond Bois Plancher Plafond Plafond Bois Plancher Sol Béton Plafond Plâtre - Papier peint Main-courante F Bois Plafond Plafond Plâtre - Peinture Ensemble des marches Sol Bois					Plafond	Métal
Mur D Pierres, mortier	10	Terrain				
11 WC n°2 RDC Plafond Plafond Bois Plancher Sol Carrelage Plancher Sol Béton Mur B, C, D, E, F Plâtre - Papier peint Main-courante F Bois Plafond Plafond Plâtre - Peinture Ensemble des marches Sol Bois						
Plancher Sol Carrelage	44	1410 -00	DD0		_	
Plancher Sol Béton	11	WC n°2	KDC			
Mur B, C, D, E, F Plâtre - Papier peint Main-courante F Bois Plafond Plafond Plâtre - Peinture Escalier Ensemble des marches Sol Bois						
Main-courante F Bois Plafond Plafond Plâtre - Peinture Escalier Ensemble des marches Sol Bois	\dashv					
12 Escalier RDC/1er Plafond Plafond Plâtre - Peinture Ensemble des marches Sol Bois						
Ensemble des marches 501 Bois	40	Facallan	DDO/4		Plafond	
	12	⊏scaller	KDC/1er		Sol	
				Ensemble des contre-marches	Sol	Bois
Plancher Sol Carrelage				Plancher		Carrelage
A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, Plâtre - Papier peint K, L, M, N	13	Couloir 1er			F, G, H, I, J, K, L, M, N	
Plafond Plafond Plâtre - Peinture						
Plancher Sol Carrelage Mur A, B, C, D, E, Plâtre - Papier peint						_
Mul F Flatte - Fapiel pellit					F	' '
14 Cuisine 1er Plafond Plafond Plâtre - Papier peint	14	Cuisine	1er			
Plancher Sol Carrelage						
Mur C, D, E Plâtre - Carrelage				Mur		Plâtre - Carrelage
Mur A, B, C, D, E, Plâtre - Papier peint			100	Mur		Plâtre - Papier peint
15 Salon/Salle à manger 1er Plafond Plafond Plâtre - Peinture	15	Salon/Salle à manger	IEI			





N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement	
			Plancher	Sol	Parquet	
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint	
16	Chambre n°2	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Papier peint	
			Plancher	Sol	Parquet	
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint	
17	Chambre n°3	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture	
			Plancher	Sol	Parquet	
	Salle de Bains		Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint	
18		1or	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Papier peint
10		161	Plancher	Sol	Carrelage	
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Carrelage	
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint	
19	Chambre n°4	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Papier peint	
			Plancher	Sol	Parquet	
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint	
20	WC n°1	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture	
			Plancher	Sol	Carrelage	
			Charpente	Plafond	Bois	
21	Combles	2ème	Couverture	Plafond	Terre-cuite	
21	Combles	Zeille	Plancher	Sol	Bois	
			Plancher	Sol	Laine de verre	

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE							
Présence A : Amiante			N : Non Amianté a? : P		a? : Pi	Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des		F, C, FP	BE : Bon état	DL : [) égrada	tions locales	ME : Mauvais état
Matériaux	Autres matériaux		MND : Matériau(x) non dég	radé(s))	MD : Matéria	u(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type	1	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation					
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement					
(résultat de la grille d'évaluation)	3						
Recommandations des autres	EP	Evaluation pér	riodique				
matériaux et produits.	AC1 Action corrective de premier niveau						
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2 Action corrective de second niveau						





COMMENTAIRES

Néant

ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org





ANNEXE 1 – CROQUIS

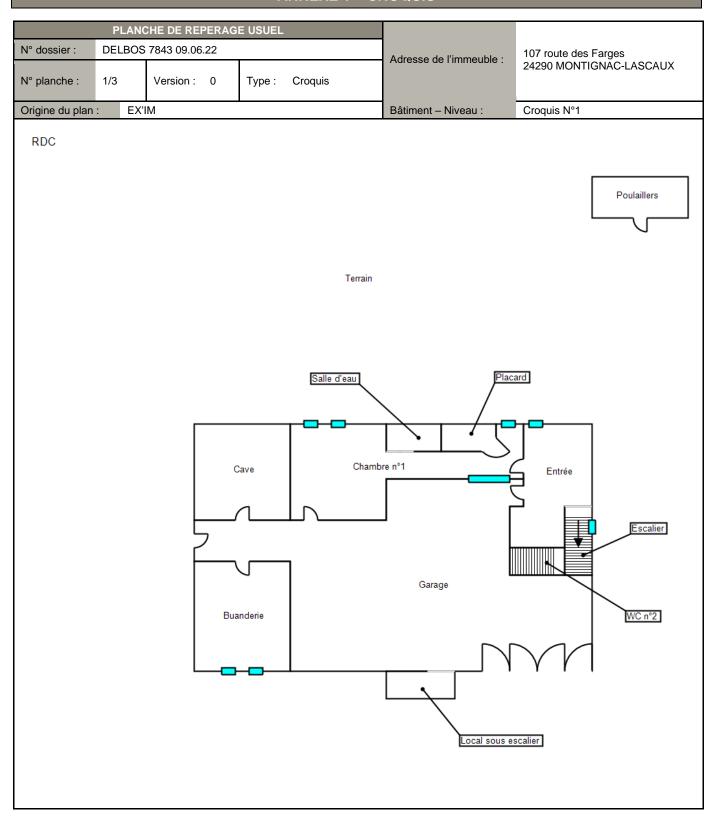






PLANCHE DE REPERAGE USUEL DELBOS 7843 09.06.22 N° dossier: 107 route des Farges 24290 MONTIGNAC-LASCAUX Adresse de l'immeuble : N° planche: 2/3 Version: 0 Type: Croquis Origine du plan : EX'IM Bâtiment - Niveau: Croquis N°2 1er Salle de Chambre n°2 Chambre n°3 Chambre n°4 Bains WC n°1 Couloir Salon/Salle à manger Cuisine





	PI	LANC	HE DE REF	PERAGE	USUEL			
N° dossier :	DEL	BOS	7843 09.06	.22				107 route des Farges
N° planche :	3/3		Version :	0	Type :	Croquis	Adresse de l'immeuble :	107 route des Farges 24290 MONTIGNAC-LASCAUX
Origine du plan	:	EX'II	М				Bâtiment – Niveau :	Croquis N°3
2ème								
							Combles	





ATTESTATION(S)



ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle Diagnostiqueur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

T2L EXPERTISE 21 RUE DE JUILLET 24290 MONTIGNAC Adhérent n°A036

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 1 rue des Italiens 75431 Paris Cedex 09, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583929904.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.

Act	ivités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :
0	AMIANTE sans mention
	AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
	DPE avec ou sans mention
0	ELECTRICITE
0	GAZ
	PLOMB (CREP, DRIP) avec ou sans mention
	TERMITE
Act	ivités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :
	ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
	ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
	ERP (Etat des Risques et Pollutions)
	Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux
	Recherche Plomb avant travaux et avant démolition
	Diagnostic Plomb dans l'eau
	Recherche des métaux lourds
	Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
0	Assainissement Collectif et non Collectif
	Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont Mérules
	Diagnostic technique global
	Diagnostic accessibilité aux Handicapés

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise régle par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 251-CCGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance





Diagnostic Eco Prêt
Diagnostic Pollution des sols
Diagnostic Radon
Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
 Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur, Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
- Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement » (HP
env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
Mission de coordination SPS
RT 2005 et RT 2012
Audit Energétique (sous réserve de la production d'une attestation de formation)
Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance
Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en oeuvre des courants électriques
Audit sécurité piscine
Evaluation immobilière
Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
Diagnostic légionnelle
Diagnostic incendie
Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
Elaboration de plans et croquis en phase APS, à l'exclusion de toute activité de conception
Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
Diagnostic de décence du logement
Expertise judiciaire et para judiciaire
Expertise extra juridictionnelle
Contrôle des combles
Etat des lieux des biens neuf
Le Diagnostic des déchets issus de la démolition de la structure des bâtiments sous réserve que le signataire du rapport justifie d'un diplôme de Technicien de la Construction ou d'une VAE
équivalente
Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drônes
Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
Repérage Amiante dans le Ferroviaire
Repérage Amiante dans le Maritime
Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aérodromes dit PEB

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régle par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance





Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à : 500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

> Fait à NANTERRE le 22/12/2021 Pour servir et valoir ce que de droit. POUR L'ASSUREUR: LSN, par délégation de signature :

> > 75431 Paris Cedex 09 Tél.: 01 53 20 50 50

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régle par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance





CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 3260 Version 006

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur PONS Julien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention**

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

DPE tout type de

Electricité

Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de

bâtiments

Date d'effet : 16/12/2019 - Date d'expiration : 15/12/2024

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet : 16/12/2019 - Date d'expiration : 15/12/2024

Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

Plomb

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 31/12/2019 - Date d'expiration : 30/12/2024

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Termites

Date d'effet : 31/12/2019 - Date d'expiration : 30/12/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 30/12/2019.



er compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation pérsodique de l'état de conservation des matériaux et produits estales latits et les ottères d'aconsistation des organismes de certification ou Arrêté du it novembre 2016 relatif aux compétences des pe





Certification de personnes Diagnostiqueur

Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 33 revs4



diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2224E1277552P établi le: 10/06/2022 valable jusqu'au: 09/06/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performanceenergetique-dpe



adresse: 107 route des Farges, 24290 MONTIGNAC-LASCAUX

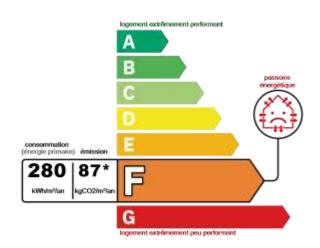
type de bien : Maison individuelle année de construction : 1972 surface habitable: 142 m²

propriétaire : DELBOS Valérie

adresse: 21 Impasse des Acacias, 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.





Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 12416 kg de $\rm CO_2$ par an, soit l'équivalent de 64334 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3149 €** et **4261 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie? voir p.3

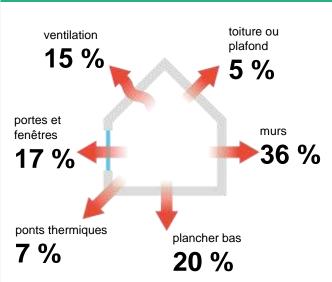
Informations diagnostiqueur

T2L Expertise 21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC diagnostiqueur: Julien PONS

tel: 05.53.50.91.01 email: exim24@exim.fr n° de certification : CPDI3260 organisme de certification : ICERT



Schéma des déperditions de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :







logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation par entrées d'air hautes et basses

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

Montants et consommations annuels d'énergie frais annuels d'énergie consommation d'énergie répartition des dépenses usage (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) 84% chauffage fioul 34685 (34685 éf) Entre 2 695€ et 3 647€ eau chaude fioul Entre 271€ et 367€ 3487 (3487 éf) sanitaire refroidissement éclairage Entre 69€ et 93€ **644** (280 éf) électrique Entre 114€ et 154€ auxiliaires électrique **1 066** (464 éf) Entre 3 149€ et 4 261€ par Pour rester dans cette fourchette énergie totale pour les 39 883 kWh (38 916 kWh é.f.) usages recensés d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 128,241 par jour.

 $\text{\'e.f.} \rightarrow \text{\'energie finale}$

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -24,3% sur votre facture soit -769 € par an **astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été ightarrow 28°C

astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée \rightarrow 128,24l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

53I consommés en moins par jour,

c'est en moyenne -21% sur votre facture soit -66 €

par an



- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

^{*} Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement							
		description	isolation				
murs		Mur 1er étage Ouest Ouest Briques creuses donnant sur Extérieur, non isolé Mur RDC Est Est Briques creuses donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), non isolé Mur 1er étage Est Est Briques creuses donnant sur Extérieur, non isolé					
	plancher bas	Plancher Dalle béton donnant sur Local non chauffé, non isolé Plancher Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé	insuffisante				
toiture / plafond Plaques de plâtre donnant sur Combles perd		Plafond Plaques de plâtre donnant sur Combles perdus, isolé	insuffisante				
û	portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	insuffisante				

Vue d'ensemble des équipements

	-	
		description
	chauffage	Chaudière condensation Fioul installée en 2013 sur Radiateur
₽,	eau chaude sanitaire	Chaudière condensation Fioul installée en 2013
4	ventilation	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
(N)	pilotage	Chaudière condensation : Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Porte Bois Opaque pleine

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

COTT COCCITION.	
	type d'entretien
chaudière	Programmer une visite annuelle d'un professionnel pour nettoyer, régler et contrôler les installations de chauffage (une chaudière bien réglée consommera moins d'énergie).
ventilation	Ne jamais boucher les entrées d'air

p.4

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

(1	Les travaux e	essentiels montant estimé : 8539,161 à 21891,87 €	
	lot	description	performance recommandée
\triangle	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
\triangle	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
\triangle	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
\triangle	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R \geq 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R \geq 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)							
\triangle	murs	R ≥ 3,7 m ² K/W					
\triangle	toiture et combles	R = 10 m ² .K/W					
\triangle	plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	R = 4.5 m ² .K/W				

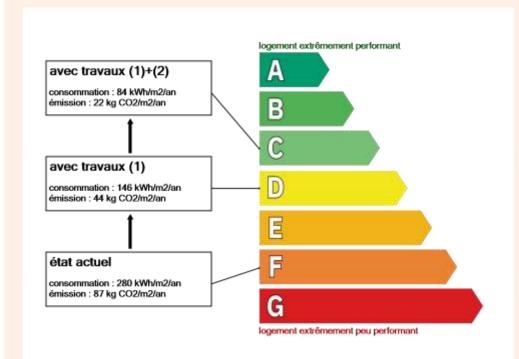
Les travaux à envisager montant estimé : 8539,161 à 21891,87 € lot description Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) :

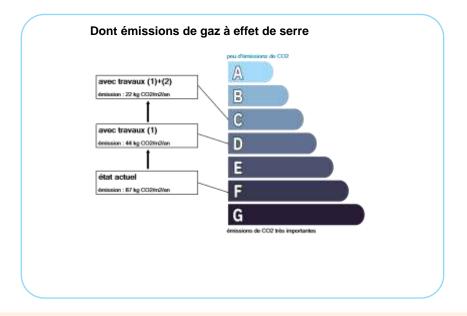
	lot	description	performance recommandée
\triangle	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R \geq 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R \geq 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
△	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R \geq 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R \geq 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
\triangle	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R \geq 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R \geq 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
\triangle	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R \geq 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R \geq 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
\triangle	toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	$R = 10 \text{ m}^2.\text{K/W}$

DPE diagnostic de performance énergétique (logement) p.5 Bis							
\triangle	plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	R = 4.5 m ² .K/W				
$\hat{\Box}$	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R \geq 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R \geq 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W				
$\hat{\Box}$	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W				
Com Néant	mentaire:						

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

valeur renseignée

Référence du DPE : **2224E1277552P** Invariant fiscal du logement : Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : 09/06/2022

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

origine de la donnée

Néant

donnée d'entrée

	donnec a chirec		origini	c ac la acilitec	valeur rendergnee
	Département				24 - Dordogne
(0	Altitude		*	donnée en ligne	85
tés	Type de bien	Type de bien		observée ou mesurée	Maison Individuelle
ā	Année de construction		~	valeur estimée	1972
généralité	Surface habitable of	du logement	۵	observée ou mesurée	142
ğ	Nombre de niveaux	x du logement	ρ	observée ou mesurée	2
	Hauteur moyenne	sous plafond	Ω	observée ou mesurée	2,63
	donnée d'entrée		origii	ne de la donnée	valeur renseignée
		Surface	۵	observée ou mesurée	20,11 m²
	Mur RDC Ouest	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	45 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Inconnue
		Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Oui
		Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
Ф		Doublage	۵	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
dd		Surface	۵	observée ou mesurée	11,19 m²
enveloppe		Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
env		Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	45 cm
	Mur RDC Nord	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Oui
		Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
		Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
		Surface	۵	observée ou mesurée	29,86 m²
	Mur RDC Est	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur		۵	observée ou mesurée	15 cm

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	D	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Garage
	Surface Aiu	۵	observée ou mesurée	34,59 m²
	Surface Aue	۵	observée ou mesurée	175 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	Ð	document fourni	Non
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	ρ	observée ou mesurée	7,36 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	15 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	Q	observée ou mesurée	3 cm
Maria BDC Cond	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
Mur RDC Sud	Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Garage
	Surface Aiu	۵	observée ou mesurée	7,36 m²
	Surface Aue	۵	observée ou mesurée	175 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	Ð	document fourni	Non
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	ρ	observée ou mesurée	31,79 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	28 cm
Mur 1er étage Ouest	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	۵	observée ou mesurée	25,89 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	28 cm
Mur 1er étage Nord	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	۵	observée ou mesurée	29,68 m²
Man de Sterre	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Briques creuses
Mur 1er étage Est	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	28 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non

donnée d'entrée		oriain	e de la donnée	valeur renseignée
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	۵	observée ou mesurée	17,77 m²
	Matériau mur	Q	observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	28 cm
Mur 1er étage Sud	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	Q	observée ou mesurée	116 m²
	Туре	۵	observée ou mesurée	Plaques de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	10 cm
Plafond	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	ρ	observée ou mesurée	116 m²
	Surface Aue	ρ	observée ou mesurée	140 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	<u></u>	document fourni	Non
	Surface	۵	observée ou mesurée	25,8 m²
	Type de plancher bas	Q	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous- sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	48 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	25,8 m²
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Lourde
Plancher	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Terre-plein
. 10.101101	Surface	۵	observée ou mesurée	90,2 m²
	Type de plancher bas	۵	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Garage
	Surface Aiu	ρ	observée ou mesurée	90,2 m²
	Surface Aue	ρ	observée ou mesurée	175 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	Ð	document fourni	Non
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	3,25 m²
Fenêtres	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Non

donnée d'entrée		origine	e de la donnée	valeur renseignée
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	0,82 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Nord
- 0	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtre	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1,63 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	3,71 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Non
F 24	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtres	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes

donnée d'entrée			e de la donnée	valeur renseignée Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois,
	Type volets	۵	observée ou mesurée	(épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	1,26 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	Ω	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	0,88 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre	Type menuiserie	Ω	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	Ω	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	Ω	observée ou mesurée	1,86 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
Portes fenêtres	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	8,17 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtres	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	3,71 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	Ω	observée ou mesurée	Non
	Type de menuiserie	۵	observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	۵	observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface	۵	observée ou mesurée	1,63 m²
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
	Type de menuiserie	۵	observée ou mesurée	Bois
Porte	Type de porte	ρ	observée ou mesurée	Opaque pleine
Porte	Surface	۵	observée ou mesurée	1,47 m²
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
	Type de menuiserie	۵	observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	ρ	observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
	Surface	۵	observée ou mesurée	2,08 m²
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
Linéaire Plancher Mur RDC Ouest	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	9,94 m
Linéaire Plancher Mur RDC Nord	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	5,11 m
Linéaire Plancher Mur RDC Est	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	13,22 m

DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher Mur RDC Sud	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Mur RDC Sud: ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	3,13 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	15,28 m
Linéaire Fenêtres Mur RDC Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	3,74 m
Linéaire Fenêtre Mur RDC Nord	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	5,68 m
Linéaire Fenêtre Mur RDC Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtres	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	11 m
Mur 1er étage Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	P	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4,52 m
Mur 1er étage Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
-	Retour isolation autour menuiserie	P	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	P	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	3,8 m
Mur 1er étage Nord	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	5,5 m
Linéaire Fenêtre Mur 1er étage Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur

DPE / ANNEXES p.8

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	20,82 m
Linéaire Portes fenêtres Mur 1er étage Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
etage Lat	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtres	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	11 m
Mur 1er étage Sud	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4,88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	10 cm
Linéaire Porte	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
Mur RDC Est	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	10 cm
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	5,41 m
Linéaire Porte Mur 1er étage Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	10 cm
<u> </u>	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur

DPE / ANNEXES p.9

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée		origin	ne de la donnée	valeur renseignée
		Type d'installation de chauffage	D	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	۵	observée ou mesurée	Chaudière condensation
		Surface chauffée	Q	observée ou mesurée	142 m²
		Année d'installation	P	observée ou mesurée	2013
		Energie utilisée	Q	observée ou mesurée	Fioul
		Présence d'une ventouse	۵	observée ou mesurée	Non
		Présence d'une veilleuse	Q	observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	۵	observée ou mesurée	Radiateur
ts	Chaudière	Surface chauffée par émetteur	Q	observée ou mesurée	142 m²
équipements	condensation	Type de chauffage	۵	observée ou mesurée	Central
Jen		Equipement d'intermittence	ρ	observée ou mesurée	Central avec minimum de température
E E		Présence de comptage	Q	observée ou mesurée	Non
éc		Type générateur	ρ	observée ou mesurée	Chaudière condensation
		Type production ECS	ρ	observée ou mesurée	Individuel
		Isolation du réseau de distribution	۵	observée ou mesurée	Non
		Pièces alimentées contiguës	۵	observée ou mesurée	Non
		Production en volume habitable	Q	observée ou mesurée	Non
		Volume de stockage	۵	observée ou mesurée	160 L
		Type de ventilation	۵	observée ou mesurée	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
	Ventilation	Année installation	×	valeur par défaut	1972
		Plusieurs façades exposées	۵	observée ou mesurée	Non





DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'EL

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet

DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : DORDOGNE

Commune: MONTIGNAC-LASCAUX (24290)

Adresse: 107 route des Farges

Lieu-dit / immeuble : Sans objet

Réf. Cadastrale : NC

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Type d'immeuble : Maison individuelle

Date de construction : 1972

Année de l'installation : > à 15 ans

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n°: **DELBOS 7843 09.06.22 ELEC**

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : DELBOS Valérie

Tél.: 06.78.20.75.30 Email: valeriedelbos33@gmail.com

Adresse: 21 Impasse des Acacias 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC

• Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom: PONS Prénom : Julien

Nom et raison sociale de l'entreprise : T2L Expertise

Adresse : 21 rue de Juillet

24290 MONTIGNAC

N° Siret: 80792986400013

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA France IARD N° de police : 10583929904 date de validité : 31/12/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT , le 25/11/2019 ,

jusqu'au 24/11/2024

N° de certification : CPDI3260





4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.4.3 b)	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.





Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Chambre n°3 (1er)

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	Garage (RDC) Buanderie (RDC) Cave (RDC) Placard (RDC) Couloir (1er) Cuisine (1er) Salon/Salle à manger (1er) Chambre n°2 (1er) Chambre n°3 (1er) Salle de Bains (1er) Chambre n°4 (1er) WC n°1 (1er)
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (*) Avertissement. la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations	
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.	
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.	





(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	
B.3.3.5 d)	Continuité satisfaisante du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION.	
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

- (1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 Annexe C
- (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :
 - « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.» ;
 - « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
 - « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.» ;
 - « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
 - « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
 - « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
 - « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible »
 - « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
 - « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
 - « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
 - Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant





8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.





Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

9

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **09/06/2022** Date de fin de validité : **09/06/2025**

Etat rédigé à MONTIGNAC Le 10/06/2022

Nom: PONS Prénom: Julien







CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 3260 Version 006

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur PONS Julien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions sulvantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention**

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

DPE tout type de Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de

bâtiments bâtim

Date d'effet : 16/12/2019 - Date d'expiration : 15/12/2024

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet : 16/12/2019 - Date d'expiration : 15/12/2024

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 31/12/2019 - Date d'expiration : 30/12/2024

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet : 31/12/2019 - Date d'expiration : 30/12/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 30/12/2019.

Arrêlé du 11 novembre 2006 modifié définitant les citales de certification des completence des personnes proprietes de participation des principales de completes après travais en présence de plorde, et les critéres d'acceptation des organismes de certification des completes de proprietes de la propriete de la production de la complete de production de la complete de la production de la complete de la production de la production



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

ACCRETEMENT Nº 4-0133 PORTES DEPONENTE SUR OK PREVIOUS AVANCOUTACION

CPE DI FR 33 revs4





ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Maison

individuelle

Adresse: 107 route des Farges 24290

MONTIGNAC-LASCAUX

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot: Sans objet

Référence Cadastrale : NC

comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral

Descriptif du bien : Maison individuelle

Encombrement constaté : Maison meublée

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage: Sans objet

Bâtiment: Sans objet Porte: Sans objet

Mitoyenneté: OUI Bâti: NON

Sans objet

Document(s) joint(s): Néant

Escalier:

DESIGNATION DU CLIENT

Désignation du client

Nom / Prénom : Madame DELBOS Valérie

Qualité: Particulier

Adresse: 21 Impasse des Acacias

33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom:

Qualité: Adresse:

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Mr RUE

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : PONS Julien

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SAS T2L Expertise

Adresse: 21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC

N° siret: 80792986400013

N° certificat de qualification : CPDI3260

Date d'obtention : 31/12/2019

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par : ICERT

116b rue Eugène Pottier

35000 RENNES

Organisme d'assurance **AXA France IARD** professionnelle:

N° de contrat d'assurance : 10583929904

Date de validité du contrat 31/12/2022

d'assurance :

DELBOS 7843 09.06.22 T





D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
		RDC
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Brique Crépi	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Brique	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Hourdis	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Béton	Absence d'indices d'infestation.
Garage	Porte n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
•	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
Local sous escalier	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation.
oodano.	Plancher - Terre	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Buanderie	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Buarrage	Fenêtre n°1 Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Feinture Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Brique	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
Cave	Plafond - Hourdis	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Béton	Absence d'indices d'infestation.





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
Entrée	Porte Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Chambre n°1	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°3 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°3 Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°3 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°3 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°4 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°4 Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°4 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
Salle d'eau	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
Placard	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Peinture Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Blocs béton creux	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Terre	Absence d'indices d'infestation.
Poulaillers	Couverture - Métal	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Terrain	Végétation, souches, piquets, poteaux et débris bois - Terre	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Brique Crépi	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
WC n°2	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Béton	Absence d'indices d'infestation.
		RDC/1er
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
Escalier	Main-courante - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Ensemble des marches - Bois	Absence d'indices d'infestation.





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Ensemble des contre-marches - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
		1er
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
Couloir	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Cuisine	Porte Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Salon/Salle à	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
manger	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°3 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°3 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Chambre n°2	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Chambre n°3	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Peinture Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *			
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.			
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.			
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.			
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.			
	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indices d'infestation.			
Salle de Bains	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.			
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
Chambre n°4	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.			
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.			
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.			
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.			
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.			
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
WC n°1	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.			
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.			
	Peinture Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.			
	Peinture	Absonice d'indices d'infestation.			

DELBOS 7843 09.06.22 T





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Charpente - Bois	Absence d'indices d'infestation.
Combles	Couverture - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.
Combles	Plancher - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Laine de verre	Absence d'indices d'infestation.

	LEGENDE	
	(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
	(2)	Identifier notamment: Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,
ı	(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
ſ	*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Revêtement sous toiture (doublage) ne permettant pas l'accès à la structure (charpente).

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES (ne rentrant pas dans le champ d'action de notre mission)

Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées §E et §F, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée.

Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Les faces des planchers cachées par un revêtement collé (Moquettes, revêtement PVC etc) n'ont pas été contrôlées car inaccessibles sans dégradation.

Ouvrages et parties d'ouvrages invisibles sans démontage ou dégradations.

Les murs derrière les doublages (Placo, Plâtre, Briques etc) n'ont pas été contrôlés car inaccessibles sans dépose des cloisons.

Les sols et pans de mur inaccessibles du fait de la présence des meubles fixes (Cuisine, Salle de Bain) n'ont pas été contrôlés.

Tout ouvrage de bois (impossibilité technique d'accès sans travaux destructifs de la structure) noyé dans la maçonnerie ou sous plâtres, dans une structure bois (solivage entre étages, planchers) n'ont pas été contrôlés.

Vide sous doublage et plafond inaccessible, par conséquent les sondages n'ont pas été exhaustifs. Tout ouvrage se rapportant aux pièces non visitées citées en E.





G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.);

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé:

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 09/12/2022.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : DELBOS 7843 09.06.22 T Fait à : MONTIGNAC le : 10/06/2022 Visite effectuée le : 09/06/2022 Durée de la visite : 0 h 45 min Nom du responsable : PONS Julien

Opérateur : Nom : PONS

Prénom : Julien

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.





CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 3260 Version 006

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'1.Cert, atteste que :

Monsieur PONS Julien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante Avec Mention** Amiante avec mention

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

DPE tout type de

bâtiments

Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de

Date d'effet : 16/12/2019 - Date d'expiration : 15/12/2024

DPE individuel

Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet : 16/12/2019 - Date d'expiration : 15/12/2024

Electricité

Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

Gaz

Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 31/12/2019 - Date d'expiration : 30/12/2024

Termites

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 31/12/2019 - Date d'expiration: 30/12/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 30/12/2019.



action par le plands des periorises ou des contrôles agries trayeau en présence des plands, et les critères de commence de commence de commence de l'authents de l'échalisation présentation de l'authents de présentation de l'authents de présentation de l'authents de l'authents, et d'eautren visuel agrée travaux, dans les immediate bits cui Arrité du 21 niversités définitions de l'authents de



Certification de personnes Diagnostiqueur

Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire

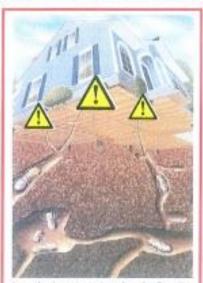


CPE DI FR 33 REVIA





CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LES TERMITES



colonie est souterraine. Le Tena visi. Dans la termitière réaldent le cut er la reine, les jeunes lavves, les nymphes et les roldats. Les ouvriers construere a la recherche d'aliments et remontroit les galeries on ils clicufent à Callel de la fornice diant un caractaine mension. Cas gelettes, rougours vides the echien, would represent our comprisions

Le rapport - Etat du bâtiment relatif aux termites - fait état de présence de Termités ou d'indices de présence de Termites. Pour lutter efficacement contre ces insectes, il est indispensable de bien connaître leurs habitudes ..

Les termites sont caractérisés en particulier par des insectes blanchâtres, de 5 à 7 millimètres de long, peu visibles hors de leur milieu naturel, la terre et le bois. Ils possèdent une organisation sociale avec reproducteur malles et femelles, ouvriers, soldats et larves. Hols Attagnés : Toutes les essences de bols, les Termites s'attaquent

mème aux plastiques, caoutchouc, textiles, polystyrène.

ATTENTION: Les termites faussement appelés "fourmis blanches" sont souvent confondus avec cette espèce d'Hyménoptère.

Les termites creusent le bois de l'intérieur. Le bois s'affaiblit et ne peut plus jouer son rôle dans le maintien de la structure de la construction. Ils peuvent dégrader tous les objets constitués de bois (meubles...) et de cellulose (papiers, livres...), Lorsqu'ils recherchent leur nourriture ils endommagent parfois les matériaux tendres qui se trouvent sur leur chemin (plâtre, isolants, papiers peints...).



L'activité de ces insectes peut causer des effondrements d'équipements (parquets, plafonds, chambranies,...) voire l'écroulement de constructions laissées à l'abandon.



Lorsqu'ils rencontrent des matériaux trop durs, les termites les contournent en construisant des galeries faites de particules agglomérées. Ils peuvent également s'adapter et utiliser des conduits existants pour se déplacer (gaines électriques...).

Le danger, et par la même, l'étendue des destructions provoquées par les termites, provient du fait que l'on ne volt rien, que l'on n'entend rien. Parfois, en outre, le travail destructeur s'accomplit avec une

foudroyante rapidité.

Il est à noter, en règle générale, que les bois altérés par les champignons, qui sont l'indice d'une présence d'humidité, ont la préférence des termites.

Les termites sont lucifuges et redoutent toute exposition à l'air. Ainsi, les galeries faites par les termites sont de deux types : soit creusées dans le sol ou les matériaux tendres tels que le bois, les matières plastiques, le plâtre ; soit construites avec un mélange de terre, de particules de bois, d'excrément et de salive à la surface de matériaux trop durs pour pouvoir être forés, comme le béton, le ciment et la pierre. Elles forment alors un réseau de petits cordons ou cordonnets courant sur les murs.

PROTEGER LE BÂTIMENT

Dans les régions infestées, avant ou après la construction d'un bâtiment. Il convient de prendre les mesures adaptées pour protéger sa maison. Chaque propriétaire peut prendre des précautions élémentaires et effectuer des contrôles sur les endroits sensibles et propices aux infestations. ATTENTION l'élimination des déchets infestés par les termites duit se faire dans le respect de la réglementation en vigueur (consulter les services municipaux pour plus de précisions)

- Éliminer tous les détritus cellulosiques dans le voisinage du bâti : cartons, souches, piquets et tout bols de coffrage (surtout ne pas enterrer).
- Éliminer toute la végétation à l'endroit de la construction, sur une bande de deux mètres au-delà du périmètre.
- Climines cous les puints d'humidité stagnants / stupper les fuites d'eau-
- En cas de travaux, utiliser de préférences des bois d'œuvre ayant subit un traitement préventif contre les Termites
- Ne pas stocker du bois de chauffage le long des murs.
- N'entreposez pas les bois, cartons, emballages dans les caves, remises, videsanitaires à même le sot.
- Appuyez-vous sur les professionnels du traltement de votre secteur pour avoir un avis technique concernant votre situation





Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : DELBOS 7843 09.06.22 Pour le compte de T2L EXPERTISE Date de réalisation : 10 juin 2022 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° DDT/SEER/RDPF/2019-03-051 du 18 mars 2019.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 107 route des Farges 24290 Montignac-Lascaux

Coordonnées géographiques (WGS84)

Longitude : 1.17299 Latitude : 45.07797 Parcelle(s) saisie(s):

AL0225

Vendeur

DELBOS Valérie



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

	Etat des Risques et Pollutions (ERP)							
	Votre com	Votre immeuble						
Туре	Nature du risque	Concerné	Travaux	Réf.				
PPRn	PPRn Inondation approuvé 20/12/2000				non	p.3		
PPRn	PPRn Inondation prescrit 23/03/2016			non	non	p.3		
Zonage de sismicité : 1 - Très faible ⁽¹⁾				non	-	-		
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible (2)				non	-	-		

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails	
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Résiduel	
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	-	
Basias, Basol, Icpe	Oui	3 sites* à - de 500 mètres	

^{*}ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

⁽¹⁾ Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

⁽²⁾ Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

⁽³⁾ Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

	Etat des risques complémentaires (Géorisques)				
	Risques	Concerné	Détails		
	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-		
=	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non	-		
Inondation	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.		
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).		
Instal	Installation nucléaire		-		
Mouve	ement de terrain	Non	-		
īe	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-		
Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.		
ou de l'ail	ICPE : Installations industrielles	Non	-		
Cavit	és souterraines	Non	-		
Can	Canalisation TMD		Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.		



SOMMAIRE

Synthèses	1
Imprimé officiel	2
Localisation sur cartographie des risques	
Déclaration de sinistres indemnisés	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	7
Annexes	8



10 juin 2022 107 route des Farges 24290 Montignac-Lascaux Commande DELBOS Valérie Réf. DELBOS 7843 09.06.22 - Page 4/11

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

_	ations, interdictions, servitudes est établi sur la base des inforr DDT/SEER/RD				s ou technologiques
Situation du bien immobilie	r (bâti ou non bâti)			Document re	éalisé le : 10/06/2022
2. Adresse					
Parcelle(s): AL0225					
107 route des Farges 24290) Montignac-Lascaux				
3. Situation de l'immeuble a L'immeuble est situé dan L'immeuble est situé dan L'immeuble est situé dan Les risques naturels pris et Inondation Mouvement de terrain	s le périmètre d'un PPRn s le périmètre d'un PPRn	on des risques nature prescrit appliqué par ant approuvé Remontée de nappe	licipation (les risques grisés ne l		non X non X non X non X Adure PPR sur la commune) Avalanche
Feu de forêt	autre	aux dans le règlemen			non X
4. Situation de l'immeuble a	u regard de plans de préventi	on des risques minier	s [PPRm]		
L'immeuble est situé dan L'immeuble est situé dan L'immeuble est situé dan Les risques miniers pris en	s le périmètre d'un PPRm s le périmètre d'un PPRm	prescrit appliqué par an approuvé	·	OUI OUI OUI Tont pas l'objet d'une procé	
Risque miniers Pollution des sols	Affaissement Pollution des eaux				
	é par des prescriptions de trave s par le règlement du PPR mini		t du ou des PPRm		non X
5. Situation de l'immeuble a	u regard de plans de préventi	on des risques techno	ologiques [PPRt]		
Risque Industriel L'immeuble est situé en se L'immeuble est situé en z Si la transaction concern	s le périmètre d'un PPRt es pris en compte sont liés à : Effet thermique ecteur d'expropriation ou de cone de prescription e un logement, les travaux pre	escrits ont été réalisés	Effet t	oui oui iont pas l'objet d'une procé oxique oui oui	Projection non X non X non X
	erne pas un logement, l'inform gravité, probabilité et cinétiqu				
en application des articles R 563-4 et D	u regard du zonage réglemen 5838-1 du code de l'environnement modifiés s une commune de sismicité :		-1254 / 2010-1255 du 22 octobre	2010. dérée Faibl	e Très faible zone 1 X
en application des articles R125-23 du	u regard du zonage réglemen code de l'environnement et R1333-29 du code une Zone à Potentiel Radon :	itaire pour la prise en	compte du potentiel ar le Décret n°2018-434 du 4 juin	radon 2018 acteur de transfert	Faible zone 1 X
	inistres indemnisés par l'assura nnée dans l'acte authentique d			oui	non
9. Situation de l'immeuble a	u regard de la pollution des so	ols			
L'immeuble est situé dan Aucun SIS ne concerne cette commur	s un Secteur d'Information sur l ne à ce jour	es Sols (SIS)		oui	non X
Parties concernées					
Vendeur	DELBOS Valérie		à	le	
Acquéreur			à	le	
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'a préventive et concerner le bien im	obligation ou d'interdiction réglementaire p mobilier, ne sont pas mentionnés par cet é	particulière, les aléas connus c état.	ou prévisibles qui peuvent être	e signalés dans les divers do	cuments d'information

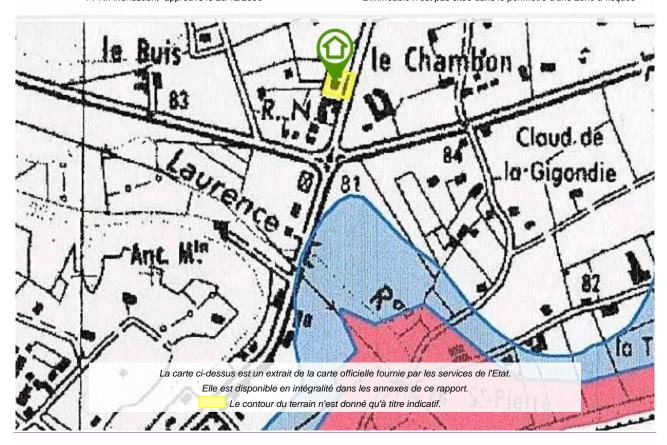


Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 20/12/2000

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



Inondation

PPRn Inondation, prescrit le 23/03/2016

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques







Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Arretes CATIVAT sur la commune						
Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/05/2008	25/05/2008	13/08/2008			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/05/2008	26/05/2008	13/08/2008			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/07/2001	07/07/2001	11/08/2001			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain		29/12/1999	30/12/1999			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	10/01/1996	13/01/1996	14/02/1996			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	30/12/1993	15/01/1994	10/02/1994			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/07/1989	06/07/1989	16/09/1989			
Tempête (vent)	06/07/1989	06/07/1989	16/09/1989			
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1991	17/10/1992			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983			
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982			
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur le internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net	es risques majeurs, le document d'	information comn	nunal sur les risq	ues majeurs et, s		
Préfecture : Périgueux - Dordogne	Adresse de l'	immeuble	:			
Commune : Montignac-Lascaux	107 route des	Farges				
	Parcelle(s): A	L0225				

Commune : Montignac-Lascaux

107 route des Farges
Parcelle(s) : AL0225
24290 Montignac-Lascaux
France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

DELBOS Valérie



Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par T2L EXPERTISE en date du 10/06/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°DDT/SEER/RDPF/2019-03-051 en date du 18/03/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral n° DDT/SEER/RDPF/2019-03-051 du 18 mars 2019
- > Cartographies :
 - Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 20/12/2000
- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, prescrit le 23/03/2016
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

DDT

24-2019-03-18-052

Arrêté n°DDT/SEER/RDPF/2019-03-051 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur l'état des MONTIGNAC



PREFET DE LA DORDOGNE

Direction départementale des territoires Service : Eau, environnement et risques Cité administrative

24016 – Périgueux cedex Tél. : 05 53 45 56 62 Télécople : 05 53 45 56 50

Arrêté nº DOT/SEER/RDPF/2049-03-051

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de MONTIGNAC

> Le Préfet de la Dordogne, Chevalier de la Légion d' Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs et à la réparation des dommages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 à L 125-7 et R 125-23 à R125-27 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux nouvelles zones de sismicité ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n°060154 du 07 février 2006 modifié relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral nº 060188 du 07/02/06 :

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

ARRETE

Article 1er: L'arrêté préfectoral n° 060188 du 07/02/06 est abrogé et remplacé par le présent arrêté en raison de la mise à jour du dossier communal d'information de la commune de MONTIGNAC.

Article 2: Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de MONTIGNAC sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées et/ou réglementées,
- les cartographies du risque sismique et des zones à potentiel radon sont annexées à l'arrêté préfectoral général modifiant l'arrêté préfectoral n° 060154 susvisé,
- la cartographie des secteurs d'information sur les sols est accessible sur le site national <u>www.georisques.gouv.fr</u> dans l'espace « *Pollution des sols et anciens sites* industriels »,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie, préfecture, et sous-préfecture.

Le dossier d'information est aussi accessible sur le site internet de la préfecture www.dordogne.gouv.fr

Article 3 : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement et à l'article 3 du décret n° 2005-134 du 15 février 2005.

Article 4 : Les arrêtés de catastrophes naturelles sont consultables sur le site national www.georisques.gouv.fr à la rubrique « descriptif des risques » ainsi qu'à la préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 5 : Le présent arrêté et le dossier communal d'information sont adressés à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, Mme et MM. les sous-préfets d'arrondissement, Mmes et MM. les chefs de service régional ou départemental et Mme ou M. le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Périgueux, le 1 8 MARS 2019

